

Commune de
Château-sur-Epte
PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan de zonage n°2/2
1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 17/02/2017
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
Fait à Château-sur-Epte,
Le Maire,

ARRETE LE : 24/02/2017
APPROUVE LE : XX/XX/XXXX



Légende

- Elément identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (haie ...)
- Elément identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (bâti : porche, maison de la gare, maison de caractère, coronas ...)
- Elément identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (bâti : porche, maison de la gare, maison de caractère, coronas ...)
- Emplacement réservé
- Secteurs faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Espace soumis au risque d'inondation (Source : DDTM de l'Eure)
- Espace boisé classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Axe de ruissellement avec périmètre du PPRi
- Identification des continuités douces au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Construction manquante au cadastre

- U : Zone urbaine
- Ua : Secteur urbain d'activités
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole protégé
- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur naturel d'habitat
- Nj : Secteur naturel de jardin

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	960 m ²	Création d'une aire de stationnement et d'un point de collecte de déchets	Commune
ER n°2	1608 m ²	Agrandissement du cimetière et création d'un parking	Commune

